

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2020

PRESENTS : MANSEAU Jean-Pierre, LANNELUC Jean-Luc, ALIBERT Jany, GINESTAL Jean-Michel, PAUSADER Sébastien, HOUERY Isabelle, LANNELUC Célia, GUILLOT Christophe.

Absents excusés : MELON Brigitte, GOUSSAN Cindy, LABAT Joël.

Pouvoirs : de MELON Brigitte à MANSEAU Jean-Pierre

Secrétaire de séance : LANNELUC Célia

D 32-2020 DECISION MODIFICATIVE N°1 - INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster des lignes budgétaires en raison des travaux de réfection du parvis de l'église de Bijoux nécessitant l'alimentation du compte 231 à l'opération 33.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants en investissement, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	231	33	Immobilisations corporelles en cours.	2 675,00
TOTAL				2 675,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 2 675,00
TOTAL				- 2 675,00

D 33-2020 DECISION MODIFICATIVE N°2 - FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention au Téléthon 2020, afin de pallier l'impossibilité d'organiser une manifestation cette année, en raison des restrictions dues à la crise sanitaire actuelle.

Il informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster des lignes budgétaires en fonction du montant de la subvention fixée, nécessitant l'alimentation du compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 300 € au Téléthon au titre de l'année 2020,

- de procéder au vote de virement de crédits suivants en fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	300,00
TOTAL			300,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Entretien voiries	- 300,00
TOTAL			- 300,00

D 34-2020 AQUISITION D'UNE IMPRIMANTE

Monsieur le Maire expose qu'il a eu plusieurs propositions pour changer le photocopieur de la mairie, qu'il devient nécessaire de remplacer.

Une offre a été effectuée au cours d'une rencontre en mairie par Burotec pour une imprimante de marque Xerox :

- basée sur une location financière sur 21 trimestres à 67 € HT par mois soit 201 € par trimestre, à laquelle s'ajoute une facturation à la page : 0,0027 € par page noire et 0,027 € HT par page couleur (A3 facturé au prix du A4)

- sont inclus dans l'offre : la maintenance, les consommables, la formation, la livraison, l'installation, le déplacement des techniciens, paramétrages et interventions illimitées, le retrait et le recyclage des consommables.

- une reprise de l'ancien matériel pour toute commande effectuée avant fin 2020 à hauteur de 500 €,
- à la fin du contrat de location, le photocopieur deviendra la propriété de la commune.

Une deuxième proposition a été demandée à ACTEÏS, pour une imprimante de marque Ricoh :

- basée sur une location financière sur 22 trimestres à 233,87 € HT par trimestre soit 77,96 € HT par mois, à laquelle s'ajoute une facturation à la page : 0,006 € par page noire et 0,06 € HT par page couleur ; la livraison-installation est facturée 219 € (avec enlèvement de l'ancienne machine), la livraison toner automatique est facturée 9 € HT par trimestre

- sont inclus dans l'offre : la maintenance, les consommables, la main d'œuvre des techniciens.
- à la fin du contrat de location, le photocopieur peut être racheté par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :

- décide de changer le photocopieur et choisit la proposition de la société Burotec de Saint-Avit avec reprise de l'ancien de 500 € HT.
- autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

D 35-2020 ADHESION SERVICE PAYFIP DGFIP

Monsieur le Maire expose

- qu'en application de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et du décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018,
- vu que le montant des recettes annuelles 2017 de la commune au titre de ventes de produits, marchandises ou prestations de services a dépassé 5 000 € en 2017, la commune est concernée par la mesure et doit proposer aux usagers une solution de paiement en ligne, et ce à compter du 01/01/2022 au plus tard.

Il propose d'adhérer au service PAYFiP DGFIP, ce qui permettra aux usagers de régler leurs factures par internet, par carte bancaire ou par prélèvement.

L'adhésion au service PAYFiP DGFIP se fait au moyen d'une convention et d'un formulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service PAYFiP DGFIP,
- autorise M. le Maire à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire, Mme HOUERY et M. LANNELUC présentent aux élus les colis gourmands qui seront offerts aux administrés de plus de 60 ans en lieu et place du traditionnel repas de la nouvelle année :

Le Gaec Bordes prépare les paniers :

- 16 paniers doubles comprenant une boîte de confits (2 cuisses + manchons) + pâté au foie gras + rillettes au foie gras à 29 €

- 28 paniers simples comprenant une boîte de confits (2 cuisses + manchons) + pâté au foie gras à 22 €

A l'ensemble des paniers il sera rajouté un pot de miel venant de chez Sébastien Glatt à Marions à 4 € et quelques friandises papillotes en chocolat

Au panier double sera jointe une bouteille de vin de 75 cl

Au panier simple sera jointe une bouteille de vin de 50 cl.

Le montant total de l'ensemble des paniers s'élève à 1480,40 €.

La distribution par les membres du conseil municipal devrait se faire le lundi 21 décembre.

- Monsieur PAUSADER demande que soit étudiée la possibilité d'installer un défibrillateur sur la commune. M. le Maire informe le conseil que la CDC avait envisagé un groupement d'achat pour l'acquisition de défibrillateurs.
- M. le Maire informe le conseil que les travaux de réfection des toitures de la mairie et des logement du Bourg Est initialement prévus fin 2020, sont repoussés à février 2021.
- M. le Maire informe le conseil que la serrure de la porte du logement au 4 Bourg Est a été changée, ainsi que la fenêtre de la cantine.
- M. PAUSADER demande des nouvelles quant à la réfection du chemin de Baulos : M. le maire s'est entretenu avec M. LOSSE qui s'est proposé d'amener la grave jusqu'au chemin (le coût de la grave sera pris en charge par les deux communes)

SEANCE LEVEE à 19 h 43